

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL  
COMMUNAL DE FEULEN**

**Séance publique du 20 décembre 2004**

Date de l'annonce publique de la séance: 13 décembre 2004

Date de la convocation des conseillers: 13 décembre 2004

Présents: F. Etgen, bourgmestre;  
J. Besenius, R. Philippe, échevins ;  
J. Funck, J. Lanners, F. Mergen, P. Mischo, V. Reinartz-Krack, G. Schank, conseillers;  
M.J. Schank-Reuter, secrétaire communale.

Excusé: ./.

Point de l'ordre du jour: 05

**Objet: Définition d'un endroit dans l'enceinte du cimetière, destiné à la dispersion de cendres**

Le conseil communal,

Attendu que l'administration communale de Feulen est saisie régulièrement de demandes de personnes, domiciliées ou étant domiciliées en la commune et qui voudront disperser les cendres de leurs défunts au cimetière de la commune de Feulen ;

Considérant que le nouveau cimetière de la commune de Feulen est équipé de columbaires, destinés au dépôt d'urnes cinéraires ;

Qu'aucun endroit n'y est prévu pour la dispersion de cendres ;

Que le site de l'ancien cimetière, fermé depuis le 1<sup>er</sup> août 1978, se prêterait très bien à la dispersion des cendres ;

Vu loi du 1<sup>er</sup> août 1972 portant réglementation de l'inhumation et de l'incinération des dépouilles mortelles ;

Vu le règlement grand-ducal du 21 juin 1978 relatif à la dispersion des cendres ;

Sur proposition du collège des bourgmestre et échevins,

décide avec toutes les voix

de solliciter l'autorisation étatique requise pour la dispersion de cendres dans l'enceinte du vieux cimetière de la commune de Feulen.

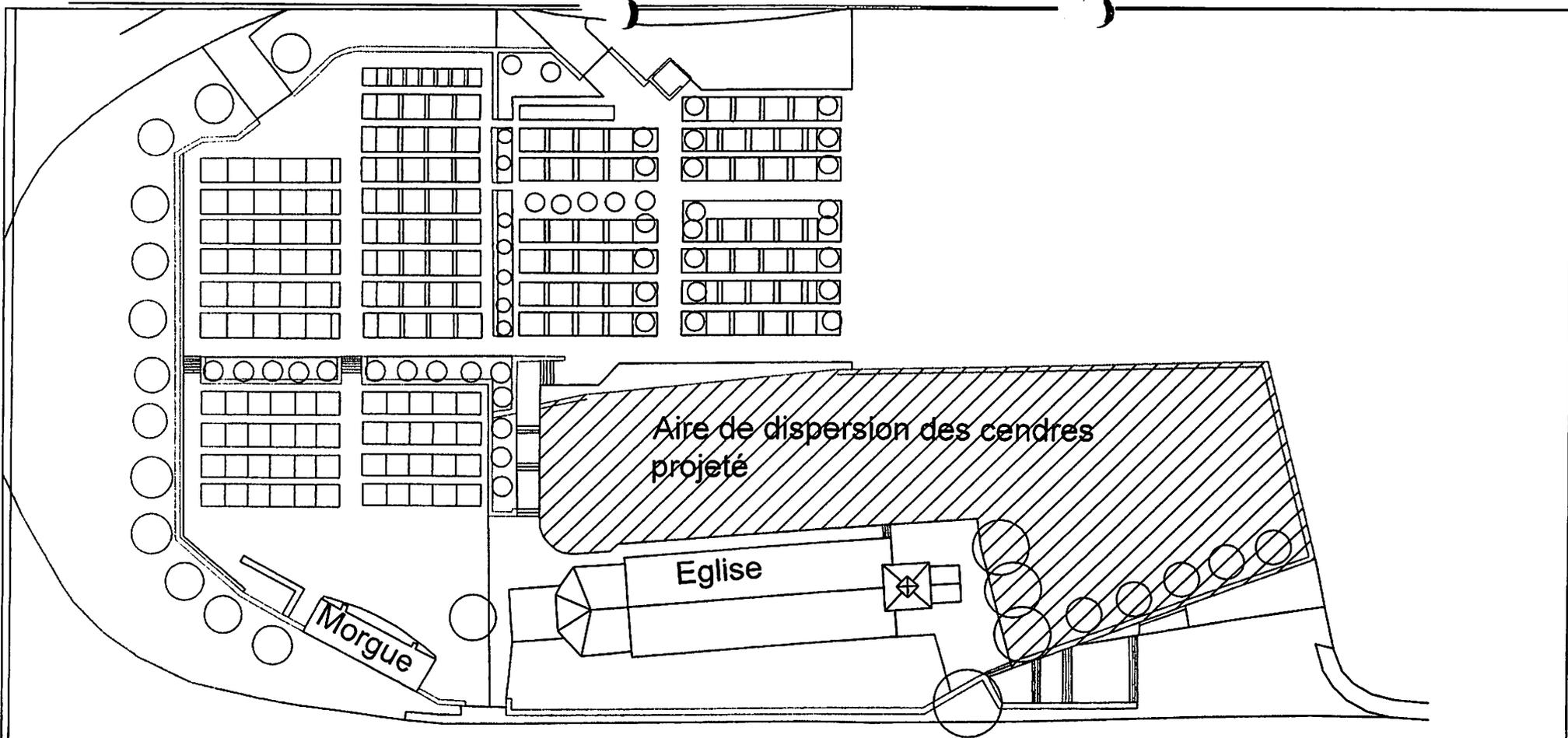
Ainsi décidé en séance, date que dessus.

- suivent les signatures -

Pour expédition conforme.  
Feulen, le 12 janvier 2005

Le bourgmestre,

la secrétaire,



route de Colmar-Berg

## Administration Communale de Feulen

Projet: Aménagement d'une pelouse à dispersion des cendres

Plan: Situation

dressé par: L.B.

sans échelle  
date: 25.01.2005